



COMMUNE DE GARDANNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 JUIN 2017

Convoqué le mardi 20 juin 2017

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

OBJET :

**RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE DES SERVICES DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT - ANNEE 2016 -**

MEI Roger
PRIMO Yveline
LA PIANA Jean-Marc
PONA Valérie
BASTIDE Bernard
NERINI Nathalie
MENFI Joseph (dit Jeannot)
ARNAL Jocelyne
PORCEDO Guy
MASINI Jocelyne
PONTET Anthony
LAFORGIA Christine
JORDA Claude
GUIDINI-SOUCHE Johanne
PARDO Bernard Procuration
KADRI Zahia
PARLANI René Absent
BARBE Françoise
TOUAT Didier Procuration
SEMENZIN Véronique
BRONDINO Maurice Procuration
GAMECHE Samia Procuration
VIRZI Antoine Procuration à compter de la question n° 21
BUSCA-VOLLAIRE Céline
BAGNIS Alain
MUSSO Alice Procuration
SBODIO Claude
GARELLA Jean-Brice
MARTINEZ Karine Procuration
RIGAUD Hervé
BIGGI-CONTI Marlène Procuration
AMIC Bruno
APOTHELOZ Brigitte
BALDO Antonio
LEPOITTEVIN Clément Absent

Nombre total des conseillers : 25
Présents à la séance : 26 jusqu'à la question n° 20 puis 25
Nombre de pouvoirs : 07 jusqu'à la question n° 20 puis 08
Absent à la séance : 02

Conseil Municipal du Lundi 26 juin 2017 - Délibération n° 10 - Secteur Finances Locales -

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'ordonnance n° 2004-559 du 17 juin 2004 qui stipule que les communes de plus de 10 000 habitants créent une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 9 juin 2017,

Considérant que le rapport annuel sur le Service de l'Eau et de l'Assainissement de l'année 2016 a été adressé pour information à tous les conseillers municipaux avec l'envoi de la convocation et de l'ordre du jour du présent Conseil Municipal, il est proposé au Conseil Municipal d'en prendre acte par la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, prend acte du rapport, l'adopte et le convertit en délibération,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : De reconnaître que chacun des Conseillers Municipaux a été destinataire, avec l'envoi de la convocation et de l'ordre du jour du présent Conseil Municipal, du rapport annuel sur le Service de l'Eau et de l'Assainissement de l'année 2016.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI

SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : **30 JUIN 2017**

AFFICHEE LE : **30 JUIN 2017**

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : **30 JUIN 2017**